

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

POLE ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL

Affaire suivie par : Sandrine CORRIOL et Frédérique LATIL

Tél. : 04 92 30 37 76 ou 37 61

Fax : 04 92 30 37 30

Courriel : [sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

[frederique.latil@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:frederique.latil@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Digne-les-Bains, le

13 JUL. 2016

**Le Préfet**

à

Mmes et MM. les responsables de services  
de l'État, des collectivités, d'établissements  
publics et responsables associatifs

**OBJET** : Formation du Réseau des tuteurs des volontaires en service civique.

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine formation des tuteurs auprès des volontaires en service civique, organisée

**Le jeudi 22 septembre 2016**  
de 9h30 à 17h00  
à la DDCSPP  
Rue Pasteur  
04000 DIGNE-LES-BAINS

*(ex-Hôpital Charles Romieu. Au bout du pont sur la Bléone pour sortir du centre-ville en direction d'Aix Marseille, prendre à droite l'ancienne montée de l'hôpital qui monte dans la colline. Parking derrière le bâtiment).*

Cette formation s'adresse aux futurs tuteurs, tuteurs débutants et tuteurs confirmés. Elle sera co-animée par la Ligue de l'enseignement et l'association Unicité.

Seront abordés le cadre réglementaire, le rôle et la posture du tuteur, les engagements de la structure, les échanges de pratiques sur l'accompagnement des volontaires, les procédures et les outils à mettre en œuvre dans les processus de suivi et d'évaluation.

En fonction de l'expérience des participants dans l'accompagnement (première expérience ou perfectionnement), **deux groupes seront constitués pour répondre au plus près des préoccupations de chacun.**

Les tuteurs peuvent se faire accompagner d'un de leurs administrateurs le cas échéant, et en cas d'indisponibilité de leur part, cette journée reste ouverte à un représentant de la structure qui pourra faire le lien avec le tuteur, mais la présence effective du tuteur désigné reste la solution la plus adaptée.

Je vous invite à y participer largement (**Inscription en ligne** <https://www.inscription-facile.com/form/7cYg66zMLZ3wTMwRFnvN>). Seuls les frais de déplacement sont à votre charge.

Toutes précisions complémentaires peuvent être obtenues auprès de mes services (*direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations*).

*à vous les voir ci-joint*

Bernard GUERIN

